Conseil de Ville

Groupe Cs-Pop et Les Verts Résolution no…. **1.03/14**

Pour des jardins de l'ancien couvent des capucins ouverts à la population

La République et Canton du Jura (RCJU) est propriétaire des bâtiments et des jardins de l'ancien couvent des capucins. Ce magnifique bâtiment avec son jardin est l'une des fiertés de notre ville. Il date de 1630, est inscrit au répertoire des biens culturels du canton, vu son caractère historique. Il a été transformé à la fin du 18ème siècle pour accueillir d'abord l'Ecole normale jusqu'en 1981, puis l'Ecole de culture générale (ECG) jusqu'à ce jour. Voilà donc 200 ans que des jeunes en masse fréquentent ces lieux ET le jardin.

Selon les projets en cours, l' ECG devrait rester dans les bâtiments de l'ancien couvent jusqu'en 2018 ou 2019. Ensuite, la RCJU prévoit de les transformer pour y installer plusieurs unités administratives, par ailleurs non encore définies. La présente résolution ne s'intéresse pas à l'affectation des bâtiments.

Par contre, les jardins de l'ancien couvent – dont la RCJU *reconnaît les qualités particulières* et qui *devraient être mis en valeur* (réponse au parlement à la question écrite no 2669, 2 septembre 2014) – doivent être ouverts à la population, quelle que soit l'affectation des bâtiments.
Dans ces jardins, à proximité immédiate de la Vieille Ville, de l'hôpital, et de quartiers d'habitation, jeunes et moins jeunes, familles et touristes trouveront là un oasis de verdure, de calme et de détente. Une carte supplémentaire pour l'attractivité de Delémont.

Le Conseil de Ville de Delémont adresse la présente Résolution « Pour des jardins de l'ancien couvent des capucins ouverts à la population » à la RCJU, propriétaire des lieux, afin qu'elle en tienne compte dans ses réflexions quant à leur affectation dès 2020.

Delémont, le 29 septembre 2014 Groupe Cs-Pop et Les Verts

André Parrat